



OPPOSONS-NOUS !

RIEIII, PF17, RFFA...

NON C'EST NON !

PARTI SUISSE DU TRAVAIL PST

PARTI OUVRIER ET POPULAIRE POP

LE LOUP CHANGE DE POIL MAIS PAS SON VICE !

RIEIII devient RFFA

L'abréviation RFFA désigne l'arrêté fédéral « relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS ». La RFFA est le résultat du Projet fiscal 17 (PF17), discuté au sein du parlement, qui à son tour a succédé à la Réforme de l'imposition des entreprises III (RIEIII). En réponse aux pressions internationales, la RIEIII devait abolir les privilèges fiscaux pour les sociétés à statuts particulier (holdings, sociétés mixtes et sociétés de domicile). Dans le même temps, toutefois, de nouveaux privilèges fiscaux devaient être introduits pour les entreprises, ce qui aurait entraîné des millions de pertes fiscales. La RIEIII a clairement été rejetée par les électeurs en février 2017. Le Conseil fédéral a dû rédiger un nouveau projet de loi et la RIEIII est finalement devenu le PF17 et finalement l'arrêté fédéral RFFA. Cette dernière prévoit que les cadeaux fiscaux aux entreprises seront liés au financement de l'AVS. Le Parti du suisse du Travail - Parti ouvrier et populaire (PST-POP), ainsi que d'autres partis, organisations et syndicats ont lancé le référendum contre la RFFA.

Non à des pertes fiscales de milliards de francs !

Le Conseil fédéral part du principe que la RFFA entraînera pour la Confédération, les cantons et les communes une perte de recettes fiscales de deux milliards de francs, c'est-à-dire qu'ils seront offerts aux entreprises. Ce sera sans doute plus ! Pour la RIEIII, ce chiffre s'élevait à quatre milliards de francs. La RFFA contient également des mesures (p. ex. la « Patent Box ») qui donnerait lieu à des cadeaux fiscaux pouvant s'élever jusqu'à 70 % pour les entreprises. Tous les cantons réduiront l'impôt sur le bénéfice. La moyenne cantonale pourrait ainsi passer de 13,7 à 8,3 pour cent.

C'est ainsi que les choses se passeront. Exemples concrets !

Bâle-Ville : Le demi-canton a déjà fait adopter un projet de loi par le Parlement. Résultat : l'impôt sur les bénéficiaires est réduit de 22 à 13 pour cent (!), grâce à ce qu'on appelle la « Patent Box », les entreprises pourraient ainsi économiser jusqu'à 40 pour cent en impôts et le taux d'imposition du capital serait réduit de 5,25 à 1 pour mille. Le résultat net serait une perte de 150 millions de francs en recettes publiques.

Zurich : Le projet de loi d'exécution cantonale de la RFFA prévoit une réduction de l'impôt sur le bénéficiaire. Selon le Conseil d'Etat, ce cadeau fiscal coûte à lui seul plus d'un demi-milliard de francs, 275 millions de francs pour le canton et 250 millions de francs pour les communes. Mais ce n'est pas tout. Des mesures telles que la « Patent Box » et la déduction fiscale pour la recherche et le développement entraîneraient de nouvelles pertes de plusieurs centaines de millions de francs.

Vaud : Le taux d'imposition des sociétés a été baissé de 20,95 % à 13,79 % en 2018. Selon le gouvernement, les pertes fiscales s'élèveront à CHF 440 millions. Toutefois, le budget prévoit également 50 millions de recettes fiscales pour les entreprises bénéficiaires de « taux d'imposition spéciaux », ce qui se traduirait par une perte nette de 390 millions. La blague, cependant, c'est que le gouvernement lui-même remet en question les recettes supplémentaires

prévues au budget. Elle écrit qu'il „n'est pas certain que les recettes fiscales attendues puissent être réalisées“. Il faut donc s'attendre à des pertes fiscales d'environ un demi-milliard de francs suisses.

Neuchâtel : Le gouvernement neuchâtelois a divisé le taux d'imposition des entreprises par deux en 2010. De plus, l'impôt sur le capital de toutes les holdings a été réduit de 0,5 à 0,005 pour mille. La conséquence directe des baisses d'impôts a été des économies dans le secteur des soins de santé et en particulier dans le secteur de l'éducation. Par exemple, certaines filières ont été complètement fermées, comme l'école de musique de la ville de Neuchâtel, tandis que d'autres ont doublé leurs frais d'écolage.

Cadeaux fiscaux = « mesures d'austérité » !

Seuls ceux qui ne veulent pas le voir ne le voient pas : les cadeaux fiscaux aux entreprises sont financés sur le dos de la population, notamment par des coupes et des « mesures d'épargne », en particulier dans le service public, les assurances sociales comme l'AVS et l'AI, l'éducation et la santé. Là aussi, un exemple concret : avec la « Révision du droit fiscal 2011 », le canton de Lucerne a réduit l'impôt sur le bénéficiaire des entreprises de 50 pour cent en deux ans. A l'automne 2014, le Conseil fédéral a présenté un programme d'économie annuel de 110 millions de francs.

Deal ? Non, plutôt chantage !

La combinaison des cadeaux fiscaux avec le financement de l'AVS n'est ni deal, ni compromis, mais un chantage ! L'AVS et l'imposition des sociétés sont deux choses complètement différentes. En outre, la situation financière de l'AVS est bonne et stable. Alors pourquoi ce marchandage ? Le lien décidé par le Parlement est dangereux car, pour la première fois dans l'histoire, le financement de l'AVS est rendu dépendant du bien des entreprises. Combattons les prémices ! Le financement de l'AVS est un mandat constitutionnel qui doit être assumé en toute indépendance par rapport à la réforme fiscale des entreprises.

Ce n'est pas aux travailleurs/euses de payer les cadeaux fiscaux !

Sur les 2,1 milliards de francs à verser à l'AVS, 600 millions devront être versés par les travailleurs/euses par le biais d'une augmentation de 0,15 pour cent des cotisations salariales, sans qu'ils perçoivent un centime de plus en pensions. Les travailleurs/euses paient autant que les entreprises, mais ces derniers bénéficient de mesures fiscales et de réductions de l'impôt sur les bénéfices. Un bon compromis ? Jamais ! Le PST-POP rejette catégoriquement l'idée que les travailleurs/euses doivent payer les cadeaux fiscaux pour les entreprises.

La pression sur les rentes augmente !

Le chantage augmentera également la pression sur les pensions. La proposition la plus récente du Conseiller fédéral pour la réforme des retraites, par exemple, prévoit à nouveau un relèvement de l'âge des femmes à 65 ans. Les entreprises ont annoncé qu'elles aspirent à un processus de réforme rapide de la prévoyance vieillesse. Leur objectif est d'atteindre l'âge de la retraite de 70 ans pour toutes et tous et de réduire le taux de conversion des fonds de pension. Tout au long de son histoire, le Parti suisse du Travail – Parti ouvrier et populaire a défendu les principes d'une prévoyance AVS sûre et solidaire. Comme pour PV2020, le PST-POP luttera contre toute détérioration du système de retraite.

Halte à l'évasion fiscale des entreprises !

De nombreux pays du sud sont riches en matières premières, mais pillés par des multinationales, dont certaines ont leur siège social en Suisse. Mais déjà aujourd'hui, l'évasion fiscale leur soustrait plus de 200 milliards de francs chaque année en termes d'impôts. Cet argent manque pour l'infrastructure, l'éducation et la santé locale et oblige d'innombrables personnes à émigrer.

Une politique fiscale fondamentalement différente est nécessaire

Le PST-POP rejette catégoriquement les privilèges fiscaux. Il s'agit de pertes fiscales massives que la Confédération, les cantons et les communes doivent compenser par des « mesures d'économies ». Par « mesures d'économie », on entend concrètement la réduction des prestations sociales, les coupes dans le domaine de l'éducation, des soins de santé, des transports publics, etc. Les « mesures d'économie » sont mises en œuvre au détriment de la population et mettent en danger des milliers d'emplois directement ou indirectement liés à la fonction publique. Pour toutes ces raisons, le PST-POP se bat contre la RFFA comme il a fermement combattu la RIEIII. Nous exigeons - et ce bien avant l'UE et l'OCDE - l'abolition des sociétés à statut particulier, mais sans nouveaux privilèges fiscaux !

Redistribution du haut vers bas

Le système fiscal est toujours aussi une expression des rapports de force au sein de la société. Actuellement nous vivons une augmentation de la redistribution de la richesse du bas vers le haut à cause de ce système. Le PST-POP revendique la sécurité ainsi que la justice sociale. La justice sociale signifie, entre autres, une participation égale à la démocratie, à l'éducation, au travail, à la culture. Nous aspirons donc à une redistribution du haut vers le bas. Nous voulons renforcer les finances publiques au moyen d'une politique fiscale équitable qui se traduira par une augmentation des recettes. Seuls les riches peuvent se permettre un État pauvre.

C'est pourquoi nous exigeons :

- L'augmentation de l'impôt sur le revenu des sociétés
- L'augmentation radicale de l'impôt sur les gains immobiliers
- L'introduction d'une taxe sur les transactions financières
- L'introduction d'un impôt national sur l'héritage
- Harmonisation des taux d'imposition des communes et des cantons
- L'augmentation des impôts sur les grosses fortunes

Des rentes sûres grâce à une AVS forte !

Tout au long de son histoire, le Parti suisse du Travail – Parti ouvrier et populaire a défendu les principes d’une prévoyance vieillesse sûre et solidaire. Au cours des dernières décennies, il est apparu de plus en plus clairement que la prévoyance professionnelle avec les fonds de pension (2e pilier) n’offre pas de sécurité à de larges couches de la population. Le capital épargné dépend, entre autres, de toutes les fluctuations et tendances spéculatives sur les marchés financiers. Les 900 milliards de francs accumulés en capital dans les différentes caisses de pension sont fragiles et coûteux à gérer. Le système par répartition AVS, dans lequel les cotisations actuelles financent les rentes actuelles, est différent.

C’est pourquoi le PST-POP préconise le renforcement et l’extension de l’AVS, d’abord en intégrant la partie obligatoire du 2e pilier dans l’AVS (1er pilier). En deuxième lieu, la rente AVS doit être drastiquement augmentée. Notre Constitution fédérale stipule déjà aujourd’hui que « les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée » et qu’elle « permet à l’assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur ». Pour éviter qu’elles ne restent lettre morte, le PST-POP exige une future pension minimale (indexée) de CHF 4’000.

Pour la fin, rappelons nous...

Le 24 février 2008, le référendum contre la deuxième réforme de l’imposition des entreprises (RIEII) a échoué avec un résultat très serré de 49,5 % des voix contre. Dans le livret de vote, le Conseil fédéral a supposé que les pertes fiscales s’élèveraient à environ 80 millions de francs par an. Trois ans plus tard, le 14 mars 2011, le Conseil fédéral a dû admettre, sous la pression du Parlement, que la Confédération, les cantons et les communes devraient s’attendre à des pertes fiscales de plus de 7 milliards de francs au cours des dix prochaines années du fait de la RIEII. Le 6 juin 2015, le Tagesanzeiger a écrit que : « le vote sur la RIEII est considéré comme un point bas pour la démocratie suisse ». Le Conseil fédéral a simplement menti au peuple. Nous sommes prévenus !



Parti Suisse du Travail PST
Parti Ouvrier et Populaire POP
pst.ch / Compte CP: 12-3363-3